

# Tarifs

**des opérations bancaires les plus fréquentes pour  
les notaires, avocats, huissiers et agents  
immobiliers en vigueur au 30/10/2025**

*Cette liste des tarifs a été mise à jour à la date susmentionnée. En ce qui concerne les tarifs modifiés après cette date ou qui ne seraient pas encore adaptés, vous pouvez toujours contacter votre agent. Celui-ci vous communiquera les modifications de tarifs les plus récentes. Des informations complémentaires et/ou personnalisées, notamment en matière de crédits, peuvent être obtenues chez votre agent. 21% de T.V.A. est incluse dans les tarifs lorsqu'elle est d'application. Les frais mensuels sont débités au début du mois. Les frais annuels sont débités à la fin de chaque année, sauf indication contraire.*

# 1. Comptes de paiement et services de paiement

## 1.1. Comptes de paiement

### Types de comptes de paiement

#### Compte étude (uniquement pour les notaires)

Frais de tenue de compte :	0,00 EUR
Paquet d'opérations de base en euros :	0,00 EUR

#### Compte rubriqué

Frais de tenue de compte :	0,00 EUR
Paquet d'opérations de base en euros :	0,00 EUR

#### Compte de tiers

Frais de tenue de compte :	0,00 EUR
Paquet d'opérations de base en euros :	0,00 EUR

### Ouverture d'un compte de paiement

0,00 EUR

### Fermeture d'un compte de paiement

0,00 EUR

### Taux (sur base annuelle)

#### Taux créditeur

Compte étude	0,00%
Compte de tiers	0,50%
Compte rubriqué	0,50%
(décompte annuel ou à la clôture du compte)	

#### Taux débiteur

Solde débiteur autorisé :	10,50%
Solde débiteur non autorisé :	11,55%

### Date valeur

Date **valeur** = date à laquelle ou jusqu'à laquelle les intérêts sont calculés.

Date **comptable** = jour de comptabilisation de la transaction par la banque.

#### Opérations de débit

Virement en euros (papier ou électronique), ordre permanent, domiciliation, décompte carte de crédit, paiement par carte et retrait d'espèces en euros au guichet ou à un guichet automatique, et émission d'un chèque : date valeur = date comptable

#### Opérations de crédit

Virement en euros ou versement au guichet, et remise d'un chèque : date valeur = comptable

### Fourniture d'une carte de débit ou de crédit

(uniquement possible pour le Compte Etude notaire)

### **Carte de débit**

Cotisation annuelle pour retrait d'espèces en euros aux guichets automatiques et paiement en Europe (par carte) :

14,00 EUR

**18,00 EUR à partir du 1/1/2026**

### **Carte de crédit VISA Business**

Cotisation annuelle (par carte) :

36,00 EUR

### **Opérations par carte en Belgique**

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :

0,00 EUR

Paiements avec carte de débit ou carte de crédit VISA Business :

0,00 EUR

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de crédit VISA Business :

sur le montant : 1,00%

majoré de : 6,00 EUR

### **Remplacement d'une carte perdue ou volée**

Carte de débit :

10,00 EUR

Carte de crédit VISA Business :

10,00 EUR

## **1.3. Opérations bancaires à distance**

Abonnement myCrelan ou myCrelan Pro, le premier Digipass inclus :

0,00 EUR

Remplacement Digipass défectueux :

0,00 EUR

Remplacement Digipass non-défectueux :

25,00 EUR

Remplacement Digipass perdu ou endommagé par l'utilisateur :

25,00 EUR

Abonnement Crelan Mobile:

0,00 EUR

## **1.4. Paiements internationaux**

Plus d'informations au sujet des chèques émis à l'étranger et des transferts internationaux dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des paiements internationaux et de l'encaissement de chèques étrangers et de chèques en devises".

### **Utilisation des cartes en euro dans la zone SEPA\***

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :

0,00 EUR

N.B. : Crelan ne facturera pas de frais. Les frais facturés localement sont cependant à charge du client.

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de crédit VISA Business :

sur le montant : 1,00%

majoré de : 6,00 EUR

Retrait d'espèces en euros auprès de banques et bureaux de change avec carte de crédit VISA Business :

sur le montant : 2,00%

majoré de : 6,00 EUR

Paiements avec carte de débit ou carte de crédit VISA Business :

0,00 EUR

## **Utilisation des cartes dans une devise autre que l'euro (hors ou dans la zone SEPA)\* \*\***

Retrait d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :

coût fixe :	6,00 EUR
+ commission de change :	2,00%

Retrait d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de crédit VISA

Business

sur le montant :	1,00%
majoré de :	6,00 EUR
+ commission de change :	2,00%

Retrait d'espèces en euros auprès de banques et bureaux de change avec carte de crédit VISA Business :

sur le montant :	2,00%
majoré de :	6,00 EUR
+ commission de change :	2,00%

N.B: en cas de retrait manuel, une commission de change peut être prélevée par l'intermédiaire.

Paiements avec carte de débit :

+ commission de change :	0,60 EUR
	2,00%

Paiements avec carte de crédit VISA Business, commission de change unique de :

\* La zone SEPA couvre l'ensemble des pays de l'Union européenne, les pays membres de l'Espace économique européen, le Royaume Uni, la Suisse, Andorre, Monaco, Albanie, Moldavie, Nord Macédoine, Serbie, Monténégro, Saint- Marin et le Vatican.

\*\* Marge de change appliquée au cours de référence de la Banque centrale européenne (BCE) le jour du traitement de la transaction pour les devises suivantes : CHF, CZK, DKK, SEK, HRK, HUF, ISK, NOK, PLN, RON et BGN. Les cours de change de la BCE sont communiqués sur : [https://www.ecb.europa.eu/stats/policy\\_and\\_exchange\\_rates/euro\\_reference\\_exchange\\_rates/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/index.en.html). Pour les autres devises, les cours de change de Visa ou MasterCard (Maestro) s'appliquent. Les cours de change de Visa sont disponibles sur : [https://www.visa.be/fr\\_BE/aide-visa/consommateur/services-de-voyage-visa/exchange-rate-calculator.html](https://www.visa.be/fr_BE/aide-visa/consommateur/services-de-voyage-visa/exchange-rate-calculator.html) et ceux de MasterCard (Maestro) sur: <https://www.mastercard.fr/fr-fr/particuliers/support-conseils/convertisseur-devises.html>.

## **2. Correspondance**

Les extraits de compte peuvent être obtenus via myCrelan sous forme électronique ou par la poste sous format papier.

### **2.1. Extraits de compte sous forme électronique**

Extraits de compte via myCrelan (internetbanking) 0,00 EUR

### **2.2. Extraits de compte papier par la poste**

Un coût forfaitaire sera prélevé mensuellement en fonction de la fréquence d'envoi des relevés papier.

**Pour les comptes étude et comptes de tiers (gratuit pour compte rubriqué)**

Envoi trimestriel	1,50 EUR
Envoi mensuel	3,00 EUR
Envoi hebdomadaire	12,00 EUR
Envoi journalier	31,00 EUR

## **3. Divers**

Demande de chèques et de chèques autocopiants - par chèque : 0,00 EUR

Paiement par chèque client - par chèque : 0,00 EUR

Chèque national définitivement refusé : 0,00 EUR

Virement papier avec duplicita - par virement : 0,25 EUR

Attestation Compte Etude 0,00 EUR

Plus d'infos dans le "Tarif des services financiers non-standardisés" disponible dans votre agence.